

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

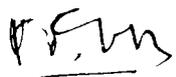
- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

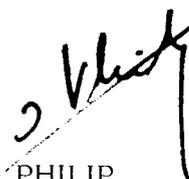
La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

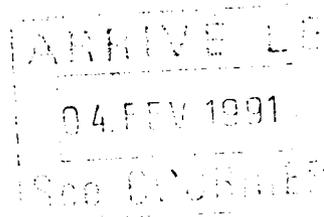


P.F. TENIERE-BUCHOT

Le Président du  
Conseil d'Administration



O. PHILIP



DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

M. Jean GULUDEC

administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable~~ (1)

Date : 31 / 01 / 91

Signature :

(1) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

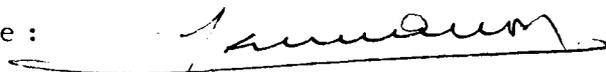
O. PHILIP

M. Marcel LARMANOU

administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date : 1.02.91

Signature :



(1) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

M. Alfred-Marcel VINCENT

administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date :

11/2/91

Signature :

A. Vincent

(1) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

M. Hubert COLIN

administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date : 31 Janvier 1991

Signature :



(1) Rayer la mention inutile

ARTICLE 1  
04.FEV.1991  
Sec. 00.11111

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

M. Michel LEFOULON  
administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (t)~~

Date : 1<sup>er</sup> Février 1991

Signature :



(1) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

M. Jean-Jacques CAUSSIN  
administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date :

le 30-1-91

Signature :



(1) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

M. Jean BRACHET  
administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
défavorable (+)

Date : 30.01.91

Signature :



(1) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

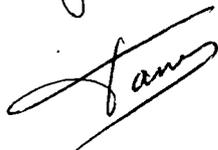
O. PHILIP

M. Jean-Louis FANOST

administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date : 31 Janvier 1991

Signature :



(1) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

M. Alain KERFANT

administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~favorable~~ (1)

Date : 31 Janvier 1991

Signature :



(1) Rayer la mention inutile

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
SEINE-NORMANDIE  
05.11.1991  
10.00.00

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

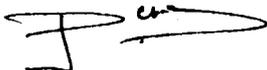
P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

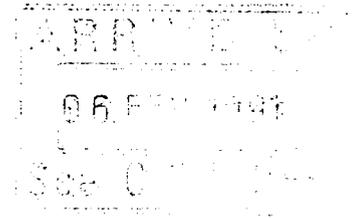
M. Jean DESSE

administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date : 31 janvier 1991

Signature : 

(1) Rayer la mention inutile



DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

M. Bernard CABARET  
administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date : " 6/2/91

Signature :

(1) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

Madame Aline GODARD

administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date : 31 01 1991

Signature :



(1) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

M. Philippe de BOURGOING

administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date : 4 Février 1991

Signature :



(1) Rayer la mention inutile

07.11.1990  
11.11.1990

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

M. Michel ANSART  
administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date :

4 février 1991

Signature :

M. ANSART

(1) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

M. Guy VIDAL

administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date : 14 janvier 1991

Signature :

I. Lim

(1) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

M. Jean-Marie HIRTZ

administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
défavorable (1)

Date : **04 FEV. 1991**

Signature :



(1) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

M. Lucien FINEL

administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date : 31/1/1991

Signature :



(I) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

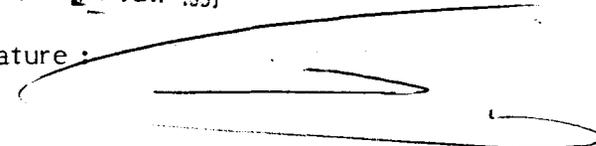
P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

 M. Jean-Michel YOLIN

administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date : **7** FEV. 1991

Signature : 

(1) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

M. Gaston RICHARD  
administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date :

2/02/1991

Signature :



(1) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

O. PHILIP

M. Daniel BOULLE

administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date : 11.2.91

Signature :

(1) Rayer la mention inutile

DELIBERATION N° 90-20 DU 31/12/90  
RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 7  
ET D'UN VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET POUR 1990

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence :

- Vu la délibération n° 87-29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil pour la ratification de décisions modificatives provisoires,
- Vu la décision modificative provisoire n° 7 du budget pour 1990,
- Vu le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget pour 1990,

DELIBERE

Article unique :

La décision modificative provisoire n° 7, ainsi que le virement de crédits opéré le 19 décembre 1990 sur le budget de l'Agence pour 1990 sont ratifiés.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

P.F. TENIERE-BUCHOT

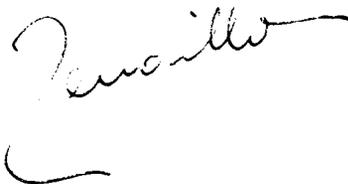
O. PHILIP

M. Paul-Louis TENAILLON

administrateur de l'Agence émet un vote favorable (1)  
~~défavorable (1)~~

Date :

Signature :



(1) Rayer la mention inutile